

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 045-26

Objet : *RD - Construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains (CEBU) - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre faisant suite au concours*

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoza

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miquet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 045-26

objet **RD - Construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains (CEBU) - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre faisant suite au concours**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 13 février 2025, a approuvé le programme de construction et le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre du nouveau centre d'exploitation des bus urbains sur le site des anciens abattoirs de Chambéry situé dans la zone de Bissy, avenue de la Houille Blanche.

Rappel du programme

Le projet consiste à doter l'agglomération d'un nouveau centre d'exploitation et de maintenance des bus urbains Synchro en lieu et place du dépôt actuel dimensionné pour 70 bus, situé avenue des Chevaliers Tireurs à Chambéry.

Le projet de construction du dépôt est structuré pour accepter une exploitation basée sur un nombre de 95 véhicules. Le futur dépôt regroupera donc les entités nécessaires au fonctionnement du réseau de bus de façon optimisée :

- le stationnement pour 95 bus (25 articulés et 70 standards), avec les installations de recharge de véhicules à la place (GNV ou électrique),
- un pôle exploitation de 535 m²,
- un pôle administratif de 388 m²,
- un pôle technique avec les ateliers de 1 858 m²,
- un parking en ouvrage pour les véhicules légers avec un dimensionnement de 120 places,
- une station de compression pour les bus bioGNV,
- une station de lavage des bus.

Au vu de l'objectif affiché dans le cadre du contrat de DSP à travers la politique de renouvellement du parc bus vers un parc à très faibles émissions (véhicules bioGNV et électriques), le programme du nouveau dépôt ne prévoit pas l'implantation de station gasoil sur site, affichant ainsi l'ambition de construction d'un dépôt écoresponsable.

Une phase de transition d'exploitation pour les derniers véhicules gasoil présents sur le site sera mise en oeuvre, notamment avec un avitaillement possible à proximité immédiate du dépôt.

Le coût estimatif des travaux de construction au stade de la programmation s'élève à 16 600 000 € HT.

Le budget global de l'opération, avec les travaux préparatoires de libération de l'emprise et de dépollution du terrain, ainsi que l'aménagement des accès et les frais annexes (dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre) s'élève à 25 000 000 € HT. Il est précisé que la démolition des bâtiments et la dépollution du site ainsi que l'aménagement des accès, compris dans ce coût global, font l'objet de consultations séparées.

L'objectif est une livraison du nouvel équipement fin d'année 2029.

Rappel du déroulement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre

A la suite de l'appel public à candidature lancé le 27 février 2025, il a été reçu 31 candidatures. Après avis du jury compétent réuni le 24 avril 2025, les trois groupements d'entreprises suivants ont été désignés et ont reçu le programme technique détaillé de l'opération :

- L'Heude et Associés Architectes / Patey Architectes / Iming Services / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Atelier des Cairns SARL,
- Ferrand-Sigal Architectes & Associés / WSP France / Cyprium / Eodd Ingénieurs Conseils Montpellier / EAI – Europe Acoustique Ingénierie / Mobelead,
- DRLW Architectes / Liptistick Xanadu / OTE Ingénierie / Otelio / Sinequanon'.

Ces candidats ont été reçus simultanément le 2 juillet 2025 pour une visite du site.

Leurs projets ont été remis le 22 octobre 2025 puis anonymisés conformément à la procédure de concours.

Le jury s'est réuni le 10 décembre 2025 pour évaluer chacun de ces projets au regard des critères d'évaluation qui avaient été définis au préalable :

- qualité de la réponse au programme appréciée selon les critères suivants :
 - o adéquation au programme, en termes de surfaces et de fonctionnalités, de distribution des espaces, de cohérence de la réponse globale aux objectifs,
- qualité de la réponse architecturale appréciée selon les critères suivants :
 - o qualité architecturale, esthétique, urbaine et paysagère, appréciée au regard de la relation au site, de la prise en compte de ses contraintes, de la qualité d'usage, de la modularité des espaces,
 - o qualité des solutions techniques envisagées (chauffage, eau chaude sanitaire, qualité de l'air intérieur...),
 - o qualité et cohérence de l'approche environnementale d'ensemble, au regard des matériaux employés, de la conception architecturale, des dimensions techniques, du profil environnemental, de la prise en compte de l'exploitation / maintenance,
- compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au projet appréciée au regard de :
 - o la part des investissements destinés à réduire les coûts d'exploitation / maintenance,
 - o la pertinence des choix économiques servant les objectifs du projet,
 - o la qualité et la cohérence de l'approche financière présentée par le participant.

Le jury a établi, l'anonymat étant levé par la suite, le classement suivant :

- 1^{er} : L'Heude et Associés Architectes / Iming Services / Patey Architectes / L'atelier des Cairns SARL / Egis Bâtiments Rhône-Alpes,
- 2^e : Ferrand-Sigal Architectes & Associés / WSP France / Cyprium / Eodd Ingénieurs Conseils Montpellier / EAI – Europe Acoustique Ingénierie / Mobelead,
- 3^e : DRLW Architectes / Liptistick Xanadu / OTE ingénierie / Otelio / Sinequanon'.

Faisant suite à ce classement, le président de Grand Chambéry a désigné lauréat du concours l'équipe L'Heude et Associés Architectes / Patey Architectes / Iming Services / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Atelier des Cairns SARL.

En effet, concernant la qualité de la réponse au programme, ce projet conjugue performance fonctionnelle et ambitions environnementales. Le schéma organisationnel global du site et le schéma fonctionnel pour chaque entité sont respectés. La superposition des fonctions optimise le foncier et permet de respecter les surfaces utiles demandées au programme.

Concernant la qualité de la réponse architecturale, l'architecture sobre à image industrielle est assumée, la superposition des fonctions avec des stationnements sur le toit renvoie une image dynamique et contemporaine adaptée à l'environnement.

Concernant la compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au projet, le projet est a priori bien estimé avec des ratios cohérents. Les matériaux choisis sont robustes et pérennes.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le président a sollicité du lauréat la remise d'une offre en vue de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre.

L'offre définitive est cohérente.

L'économie du marché s'établit ainsi :

- coût prévisionnel des travaux : 16 600 000 € HT,
- taux de rémunération des missions de base : 13,76 %
- forfait provisoire de rémunération des missions de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR) : 2 285 029,29 € HT,
- missions complémentaires (simulation thermique dynamique / mobilier / signalétique) : 51 580 € HT,
- total de la rémunération : 2 336 609,29 € HT.

En conséquence, il est proposé d'attribuer le présent marché de maîtrise d'œuvre au groupement L'Heude et Associés Architectes / Patey Architectes / Iming Services / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Atelier des Cairns SARL.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2125-1 2°, R. 2162-15 à R. 2162-21, R. 2172-2, R. 2122-6, R. 2162-22 et R. 2162-24,

Vu la délibération n° 173-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 relative à l'implantation du nouveau centre d'exploitation des bus urbains,

Vu la délibération n° 056-25 C du Conseil Communautaire du 13 février 2025 relative à l'approbation du programme et au lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains,

Vu la délibération n° 001-25 C du Conseil communautaire du 13 février 2025 déléguant au président la désignation des lauréats des concours de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer au groupement L'Heude et Associés Architectes / Patey Architectes / Iming Services / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Atelier des Cairns SARL le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer ce marché et tous les documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **045-26**

Objet de l'acte :	RD - Construction du nouveau centre d'exploitation des bus urbains (CEBU) - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre faisant suite au concours
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	CEBU - CCTP MOE

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35358H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35358H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026